

02 MAI 2023 ^{o/cc} ^{c/sF}

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements **MAIRIE DE**
Direction du Développement et de l'Aménagement Territorial **VILLARD ST PANCRACE**

SERVICE AMENAGEMENT TERRITORIAL

N/Réf. : GG / CP

Affaire suivie par : Gilles GRANIER

☎ : 04 86 15 35 69

✉ : gilles.granier@hautes-alpes.fr

Monsieur Sébastien FINE
Maire de Villard-Saint-Pancrace
9 rue de l'école
05100 VILLARD-SAINT-PANCRACE

Gap, le **26 AVR. 2023**

Objet : Avis sur la procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Commune de Villard-Saint-Pancrace.

Monsieur le Maire,

J'ai pris note du dossier portant engagement de la procédure de la modification simplifiée n° 2 de votre PLU par arrêté du 13 octobre 2022.

Je tenais à vous faire part des observations que suscite ce document.

~~Les voiries communales qui débouchent sur la RD 136A depuis les secteurs d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la zone de « la Cure » et du « Dessus de Saint-Roch » devront être adaptées au futur trafic routier dans le respect du règlement de voirie départemental.~~

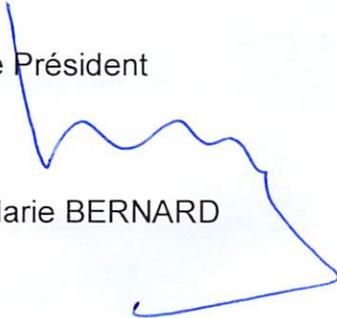
Par ailleurs, pour tout projet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) le Département invite la Commune à prendre en considération les conclusions de ses schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement collectif.

Les points à contrôler concernent l'accès à la ressource en eau, les rendements des réseaux pour la partie eau potable et la capacité épuratoire de la station d'épuration « Puralp ».

Les services du Département restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Jean-Marie BERNARD

COURT REPORTERS

1000 10th St

PHOENIX, ARIZONA

1000 10th St